



Dans le cadre des intentions annoncées par la société Paris Orléans lors de l'opération d'offre publique de retrait conduite en août 2003 (Visa COB n°03-739 du 5 août 2003) reprises lors de l'opération de fusion absorption par la société Paris Orléans de la société Francarep (Visa E.04-183 du 29 septembre 2004), la société Paris Orléans a procédé ce jour à la cession de l'usufruit qu'elle détenait sur 310.000 titres Paris Orléans aux sociétés familiales de MM. Eric et David de Rothschild, respectivement Financière de Reux (pour 139.788 usufruits), Financière Tournon (pour 53.545 usufruits) et BERO (pour 116.667 usufruits).

Cet usufruit, autrefois détenu par la société Orléans-Rabelais, sous filiale de Paris Orléans, était détenu directement par Paris Orléans à la suite de la fusion intervenue le 29 octobre 2004.

La transaction, approuvée par le Conseil de Surveillance de Paris Orléans du 31 janvier 2006, pour laquelle MM. Eric et David de Rothschild n'ont pas pris part au vote, a été soumise à l'AMF et réalisée sur la base d'une expertise indépendante à un prix de 42,6 € par usufruit, soit 13.206.000 € au total.